REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC SUD RETZ ATLANTIQUE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Numéro SIRET: 20007154600028

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE MACHECOUL-SAINT-MEME

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Opérations industriel et commercial

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I.Vote du compte administratif

- A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses Articles A2 Section de fonctionnement Détail des recettes Articles
- p.4
- p.5 p.6 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 - B2 Section d'investissement Détail des recettes

A - Eléments du bilan p.7	x x x x x x x x x x x x	
p.8 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes p.10 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux p.11 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours p.12 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture p.14 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X X X X X X X X X X X X X X	
 p.10 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux p.11 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours p.12 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture p.14 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement 	X X X X X X X X X X X	
p.11 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours p.12 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture p.14 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X X X X X X X X	
p.12 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture p.14 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X X X X X X X X X X	
p.14 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X X X X X X X X X	
p.15 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X X X X X X X	
p.16 A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X X X X X X	
p.17 A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X X X X X	
p.18 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X X X X	
 p.19 A3 - Etat des provisions p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement 	X X X X X	
 p.20 A4 - Etalement des provisions p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement 	X X X X X	
 p.21 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement 	X X X X	
p.22 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X	
p.23 A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X X	
p.24 A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X X	
p.25 A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
 p.26 A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement 		
p.27 A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		
p.28 A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	X	
In 29 A7 - Hat des charges transferees	X	
1:	X	
p.30 A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.31 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.32 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.33 A9.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.34 A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.35 A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.36 A10 - Etat des travaux en régie	X	
p.37 A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale B - Engagements hors bilan	X	
p.38 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement p.39 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X X	
p.39 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement p.40 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	x	
p.41 B1.4 - Etat des contrats de creditabli	x̂	
p.42 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	l x	
p.43 B1.6 - Etat des engagements reçus	l x	
p.44 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	l x	
p.45 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	l x	
p.46 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	l x	
p.47 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	l x	
C - Autres éléments d'informations	^	
p.48 C1.1 - Etat du personnel	X	
p.50 C1.2 - Action de formation des élus	l x	
p.51 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	l x	
p.52 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.53 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.54 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	l x	
p.55 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.56 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	l x	
p.57 C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.59 D2 - Arrêté et signatures	l x	

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap/		Crédits	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits	
art (1)	Libellé (1)	ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés	
011	Charges à caractère général	210 112,19	29 025,43	948,00	0,00	180 138,76	
60611	Eau et assainissement	1 500,00	698,33	0,00	0,00	801,67	
60612	Énergie - Électricité	10 000,00	4 214,28	0,00	0,00	5 785,72	
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	0,00	948,00	0,00	0,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	75 112,19	661,92	0,00	0,00	74 450,27	
6161	Assurance multirisques	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
617	Etudes et recherches	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	
6226	Honoraires	20 000,00	4 140,00	0,00	0,00	15 860,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	397,69	0,00	0,00	19 602,31	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
62871	A la collectivité de rattachement	0,00	1 607,01	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	40 000,00	17 306,20	0,00	0,00	22 693,80	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	582,28	0,00	0,00	5 417,72	
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3,86	0,00	0,00	2 996,14	
6542	Créances éteintes	3 000,00	578,42	0,00	0,00	2 421,58	
TOT	TAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	216 112,19	29 607,71	948,00	0,00	185 556,48	
66	Charges financières (b)	12 700,65	7 341,08	1 388,43	0,00	3 971,14	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	9 088,98	0,00	0,00	3 911,02	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échu	-299,35	-1 747,90	1 388,43	0,00	60,12	
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	15 000,00					
T	OTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	246 812,84	36 948,79	2 336,43	0,00	207 527,62	
023	Virement à la section d'investissement	152 500,00	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(300 000,00	242 282,21			57 717,79	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et coi	300 000,00	242 282,21			57 717,79	
то	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	452 500,00	242 282,21			210 217,79	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	452 500,00	242 282,21			210 217,79	
	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	699 312,84	279 231,00	2 336,43	0,00	417 745,41	
D 0	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	0,00					

C-1-3-A01

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	ı	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 388,43
Montant de l'exercice 2018	1 747,90
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	-359,47

C-1-3-A01

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/		Crédits	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits
art (1)	Libellé (1)	ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	331,24	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	331,24	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	63 700,00	63 700,00	0,00	0,00	0,00
748371	Dotation d'équipement des territoires ruraux	63 700,00	63 700,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	208 000,00	191 912,11	0,00	0,00	16 087,89
752	Revenus des immeubles	200 000,00	180 643,88	0,00	0,00	19 356,12
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 000,00	11 268,23	0,00	0,00	0,00
_	RECETTES DE GESTION DES SERVICES 0+73+74+75+013)	271 700,00	255 943,35	0,00	0,00	15 756,65
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 941,23	55 035,59	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	146,23	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 795,00	55 035,59	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	271 700,00	258 884,58	55 035,59	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	150 300,00	142 070,33			8 229,67
777	Quote-part des subventions d'investissement transfére	150 300,00	142 070,33			8 229,67
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	150 300,00	142 070,33			8 229,67
	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	422 000,00	400 954,91	55 035,59	0,00	0,00
R 0	Pour information 02 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	277 312,84				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

C-1-3-A02

 ⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (4) Dont 776.
 (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

	CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
--	---	----	------

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
2132	Immeubles de rapport	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 199 162,93	11 904,94	0,00	1 187 257,99
2313	Constructions	829 162,93	11 904,94	0,00	817 257,99
2315	Installations, matériel et outillage techniques	370 000,00	0,00	0,00	370 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 464 162,93	11 904,94	0,00	1 452 257,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	82 303,93	0,00	37 696,07
1641	Emprunts en euros	100 000,00	75 527,73	0,00	24 472,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	6 776,20	0,00	13 223,80
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	40 000,00			
	Total des dépenses financières	160 000,00	82 303,93	0,00	77 696,07
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 624 162,93	94 208,87	0,00	1 529 954,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	150 300,00	142 070,33		8 229,67
	Charges transférées (6)	150 300,00	142 070,33		8 229,67
13912	Régions	60 300,00	57 012,00		3 288,00
13913	Départements	90 000,00	85 058,33		4 941,67
041	Opérations patrimoniales (7)	2 677,22	2 677,22		0,00
2313	Constructions	2 677,22	2 677,22		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	152 977,22	144 747,55		8 229,67
TC	DTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 777 140,15	238 956,42	0,00	1 538 183,73
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.
C-1-3-B01

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
---	----	------

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	127 579,00	127 579,00	0,00	0,00
1312	Régions	67 072,00	67 072,00	0,00	0,00
1313	Départements	60 507,00	60 507,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	60 000,00	63 877,23	0,00	0,00
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	60 000,00	63 877,23	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	187 579,00	191 456,23	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	1 809,07	0,00	18 190,93
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 000,00	1 809,07	0,00	18 190,93
	TOTAL DES RECETTES REELLES	207 579,00	193 265,30	0,00	14 313,70
021	Virement de la section de fonctionnement	152 500,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	300 000,00	242 282,21		57 717,79
28033	Amortissement de frais d'insertion	25 000,00	382,96		24 617,04
28132	Immeubles de rapport	275 000,00	241 899,25		33 100,75
то	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	452 500,00	242 282,21		210 217,79
041	Opérations patrimoniales (5)	2 677,22	2 677,22		0,00
2033	Frais d'insertion	2 677,22	2 677,22		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	455 177,22	244 959,43		210 217,79
тс	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	662 756,22	438 224,73	0,00	224 531,49
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018	1 114 383,93			

C-1-3-B02

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1	

	Nature	Date de la décision de	Montant maximum	Montant des	Montant des remboursements N		Encours restant dû au
	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/N	tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	31/12/N
519	Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte

	CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
Γ	II - ANNEXES	ll II	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2	
	REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature			Date d'émission	Date du	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	(4)	Taux initial			Périodicité	Profil	Possibilité de rembour-	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	ou date de mobilisation (1)	premier rembt				Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	sement anticipé O/N	d'emprunt (8)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 250 000,00									
70002625421	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	26/12/2003		16/04/2004	250 000,00	F		4.32	4.37607		Т	Х	N	A-1
00059771618	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	21/01/2010		10/04/2010	700 000,00	R	EURIBOR	2.29	1.91484		Т	Х	N	A-1
00059772384	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	21/01/2010		10/05/2010	300 000,00	F		3.75	4.6947		Т	Х	N	A-1
Total général					1 250 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle ; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	li li	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)		

		Emprunts et Dettes au 31/12/2019										
Nature	Couverture ?		Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)		Taux d'inté	rêt	Annuités de l'exercice			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)			Type de taux (12)		Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		391 523,31					75 527,73	9 088,98	0,00	1 388,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		391 523,31					75 527,73	9 088,98	0,00	1 388,43
70002625421	N	0,00		0,00	0,00	F		4.37607	5 622,45	60,72	0,00	0,00
00059771618	N	0,00		266 999,77	5,08	R	EURIBOR	1.91484	48 830,41	3 862,37	0,00	726,90
00059772384	N	0,00		124 523,54	5,17	F		4.6947	21 074,87	5 165,89	0,00	661,53
Total général		0,00		391 523,31					75 527,73	9 088,98	0,00	1 388,43

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	ll II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)		

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II ANNEYES		

II - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE A1.4 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices s	ous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	2					
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%					
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	391 523,31					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

	instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Emprunt couvert			Instrument de couverture											
			Capital				Nature de	N. 0. 1.1					Primes év	rentuelles			
`		Référence de l'emprunt couvert	restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option			
Total																	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	ll II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

Instruments de		Effet de l'instrument de couverture													
couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Référence de			Taux	reçu (7)	Charges et produ depuis l'origine		Catégorie d	'emprunt (8)						
numéro de contrat)	l'emprunt couvert	l'emprunt	l'emprunt	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture				
Total															

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	ll ll	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A1.6	

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		et profil d'amort. de l'emprunt		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		et profil d'amort. de		Date du refinance-	Organisme	Capital	Capital	Durée	Périodicité des rembour-	Cara	ctéristiqu taux	ıe du	Coût de	sortie (10)	Annuité de	e l'exercice	ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année	Profil (5)	ment	prêteur ou chef de file	restant dû	réaménagé	résiduelle	sements (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice																																														
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																																																														
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																																																														

⁽¹⁾ Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

⁽²⁾ Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

⁽³⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

⁽⁴⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

⁽⁵⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁸⁾ Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁹⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

⁽¹⁰⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

⁽¹¹⁾ Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

⁽¹²⁾ Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

⁽¹³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

2019

II - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1) A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée ré en ar	Taux (2)				Non	inal	d'amorti pério	rofil ssement et dicité de rsement (6)	Capital restant dû	dû	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	 Index (4)	Taux act.		Index (4)	égocié Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
				·														

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociatio

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Four le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.8	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)		

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité au cours de	Do	nt
REPARTITION PAR PRETEUR	l'origine (2)	- / - / N	l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				·	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.9	
AUTRES DETTES		

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

C-3-4-A029 17

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	11	
ELEMENTS DU BILAN	A2	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE							
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :							
Procédure d'amortissement Catégories de biens amortis Durée (linéaire, dégressif, variable) (en années)							
Linéaire	2031 Frais d'études	2	10/10/2018				
Linéaire	2033 Frais d'insertion	2	10/10/2018				
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	10/10/2018				
Linéaire	2088 Autres immobilisations incorporelles	2	10/10/2018				
Linéaire	2132 Immeubles de rapport	15	10/10/2018				
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	10/10/2018				

C-3-4-A03 18

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN	A3	
ETAT DES PROVISIONS		

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL	_					

⁽¹⁾Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
ELEMENTS DU BILAN	A 4	
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)		

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

C-3-4-A05 20

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial		
II - ANNEXES		7

II - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN	A5.1	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES =A + B	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	290 300,00	I 217 598,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 000,00	75 527,73
1641	Emprunts en euros	100 000,00	75 527,73
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	190 300,00	142 070,33
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	150 300,00	142 070,33
020	Dépenses imprévues (investissement)	40 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	40 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	217 598,06	0,00	0,00	217 598,06

C-3-4-A061 21

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
ELEMENTS DU BILAN	A5.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	452 500,00	III 242 282,21
Ressource	s propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
Ressource	s propres internes de l'année (b)(6)	452 500,00	242 282,21
28033	Amortissement des immobilisations	25 000,00	382,96
28132	Amortissement des immobilisations	275 000,00	241 899,25
021	Virement de la section de fonctionnement	152 500,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	242 282,21	0,00	1 114 383,93	0,00	1 356 666,14

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	217 598,06
Ressources propres disponibles	IV 1 356 666,14
Solde	V = IV - II (4) + 1 139 068,08

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(4) Indiquer le signe algébrique.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
ANNEVEO		$\overline{}$

ANNEXES Ax.1.1 **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
(2)			(2)		
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
		1

ANNEXES Ax.1.2 **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET **D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant	
(-,	Total des dépenses réelles		(=)	Total des recettes réelles		
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES		

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ; (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial CA 2019

ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial CA 2019

ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS	
Article	Libellé (1)	Montant	Article	Libellé (1)	Montant
(1)			(1)		
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019

ANNEXES ELEMENTS DU BILAN Ax.3.1 ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
			A P	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
---	----	------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN	A 7	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		

A7 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL	TOTAL						

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

C-3-4-A08 29

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A8	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération : Date de la c			Date de la délibératio	libération :	
	Cumul des		Sur l'e	xercice		. Cumul des réalisations au 31/12/N
	réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽³⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	IJ	
ELEMENTS DU BILAN	A9.1	
VARIATION DES PATRIMOINES (article P. 2313-3 du CGCT) - ENTREES		

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	cquisition Désignation du bien		Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
22/01/2019	PROJET DE CITE DES COMPETENCES	10 824,94	0,00	15
18/11/2019	BATIMENT BARIL / LES ARDILLAIS	2 677,22	0,00	15
19/11/2019	BATIMENT PROFESSIONNEL LA MARNE	2 278,46	0,00	15
TOTAL GENERAL		15 780,62	0,00	

C-3-4-A101 31

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN	A9.2	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES		
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION		

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Mises à la réforme							
	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PROFESSIONNEL LA MARNE	2 885,79	2	2 885,79	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 885,79					0,00

C-3-4-A102 32

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN	A9.3	
OPERATIONS LIFES ALLY CESSIONS		

	Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Produit des cessions	Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

C-3-4-A103 33

CC SUD RE12 ATLANTIQUE - 44 - Operations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN	A9.4	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES		
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)		

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre gratuit					
			0,00		
Mise à disposition					
			0,00		
Affectation					
			0,00		
Mises en concession ou affermage					
			0,00		
Divers					
			0,00		
TOTAL GENERAL		0,00	0,00		

C-3-4-A104 34

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial			
II - ANNEXES	l II	1	

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
31/12/2019	ANNONCE LEGALE MSP	382,96	1	382,96	0,00	0,00	0,00
Divers							
18/11/2019	BATIMENT BARIL / LES ARDILLAIS	2 677,22		0,00	2 677,22	0,00	-2 677,22
TOTAL GENERAL		3 060,18					-2 677,22

C-3-4-A105 35

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
-	TOTAL GENERAL		I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	313 920,17
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

C-3-4-A11 36

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
ANNEXES		
		i

ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION **GLOBALE**

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

⁽¹⁾ A détailler conformément au plan de comptes

⁽²⁾ Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

^(**) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(***) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	mobilisation et profil d'amortissement de		mobilisation et profil d'amortissement de		mobilisation et profil d'amortissement de		mobilisation et profil d'amortissement de		mobilisation et profil d'amortissement de		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem-		Taux initia	al	Ta	aux à la date d budget (Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garanti l'exe	
	Année	Profil		de file			duelle	bour- sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	a compraint (17)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital									
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)											·																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																											
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																											
TOTAL GENERAL																											

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur	en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2) Provisions pour garanties d'emprunts	A B C D	0,00 0,00 0,00 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	313 920,17

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	VII	0,00%
--	-----	-------

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

C-3-4-B012 39

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	— II	1
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3	1
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de		Désignation du crédit	Durée du		Montant (des redevan	ces restant	à courir	
du contrat	(1)	''''''	1000100000		contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

C-3-4-B013 40

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial					
II - ANNEXES	II				
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4				

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

41

C-3-4-B014

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL			•				

C-3-4-B015 42

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en car d'onset de la garantie. cas d'appel de la garantie.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial			
II - ANNEXES	II		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6	1	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS			

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2019	Annuité reçue au cours de l'exercice
тот	AL	-	933 508,45	617 299,76	75 187,80		
					933 508,45	617 299,76	75 187,80
2018	CREDIT BAIL	AXION SARL - ISALT	15	12	335 000,00	293 181,66	24 059,52
2015	CREDIT BAIL	ROBARD	15	1	380 299,45	278 220,94	27 128,28
2007	CREDIT BAIL	ECOSYS		1	218 209,00	45 897,16	24 000,00

C-3-4-B016 43

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial			
II - ANNEXES	II		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7]	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS			
(article L. 2313-1 du CGCT)			

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

C-3-4-B017 44

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial		
II - ANNEXES	II	7
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1	1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

C-3-4-B021 45

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial			
II - ANNEXES	II		
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2		
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			

		Montant des AE			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	

C-3-4-B022 46

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	- II	1
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		

Libellé de la recette :								
Reste à e	Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes	Recettes Dépenses							
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant	
Reste à e	Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/	12/N :	•	•

C-3-4-B03 47

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	ll II	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	(2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

48

C-3-4-C011

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial CA 2019 II - ANNEXES II AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019 C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES	CATEGORIES SECTEUR		NERATION (3)	CONTRAT	
31/12/N	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM : Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de
 - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C-3-4-C011 49

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.2	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019		

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT			

C-3-4-C012 50

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT		
FINANCIER		
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)		

Les docume	Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication.						
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement			
<u>Délégation de service public</u> (2)							
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>							
Garantie ou cautionnement d'un emprunt							
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme							
<u>Autres</u>							

C-3-4-C02 51

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.1	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE		
OU L'ETABLISSEMENT		

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

C-3-4-C031 52

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	l II]
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2	1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)		

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

C-3-4-C032 53

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées : - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; - soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.3	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	l'activité	TVA (oui / non)

C-3-4-C033 54

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	7
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.4	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

C-3-4-C034 55

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	l II	1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5	1
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		

1 - Opérations industriel et commercial

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 777 140,15	238 956,42	0,00	1 538 183,73
RECETTES	1 777 140,15	1 552 608,66	0,00	224 531,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	699 312,84	281 567,43	0,00	417 745,41
RECETTES	699 312,84	733 303,34	0,00	0,00

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 777 140,15	238 956,42	0,00	1 538 183,73
RECETTES	1 777 140,15	1 552 608,66	0,00	224 531,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	699 312,84	281 567,43	0,00	417 745,41
RECETTES	699 312,84	733 303,34	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 476 452,99	520 523,85	0,00	1 955 929,14
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 476 452,99	2 285 912,00	0,00	190 540,99

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

C-3-4-C035 56

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II]
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.6	
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES		

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Recettes				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

C-3-4-C036 57

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	II	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

C-3-4-D01 58

	CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
Г	II - ANNEXES	II	7
	ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Président, A Machecoul-St-Meme, le 26/02/2020 Le Président, Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES: Pour: 28
Contre: 0

Abstention : 1

Date de convocation : 19/02/2020

Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Machecoul-St-Meme, le 26/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

BARREAU Jean	Book
BARTEAU Marcel	
BEILLEVAIRE Pascal	
BOSSIS Jacqueline	Bolling
BREMENT Jacky	#
BRISSON Jean-Claude	
BRUNETEAU Jean-Marie	
CARTAUD Annick	
CHARLES Alain	
CHARRIAU Jean-Paul	X
CHARRIER Jean	
CHIFFOLEAU Annie	
DAVODEAU Céline	

CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
II - ANNEXES	l II	7
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

DELAVAUD Laurence	
DE VILLEPIN Hervé	8
FAVREAU Didier	172
GILET Jean	The state of the s
GRASSINEAU Thierry	14
GRIAS Marie-Paule	fleik
JACOT Daniel	
LEDUC Denis	
LIGNEY Benoît	
NAUD Claude	
ORDUREAU Louis-Marie	
PELLETIER-SORIN Manuella	
PELTIER Laëtitia	
PILET Dominique	
PROU Catherine	Cha
RAINGEARD Maurice	A X
SORIN Valérie	SAAA

	CC SUD RETZ ATLANTIQUE - 44 - Opérations industriel et commercial	CA	2019
Γ	II - ANNEXES	ll ll	7
	ARRETE ET SIGNATURES	D2	

THABARD Joëlle	
No called the control of the control	

A Machecoul

Le Président, Claude NAUD,

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié éxécutoire

C-3-4**0**902200071546-20200319-255-BF

Réception par le Préfet : 19-03-2020 Publication le : 19-03-2020

